

République Française

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
BOUCLE NORD DE SEINE**

Séance du Conseil de Territoire

du 25 mai 2023

Délibération n°2023/S03/014

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2022 - BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL BOUCLE NORD DE SEINE.

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 25 mai à 19 heures, se sont réunis en séance publique, en les locaux de l'Hôtel de Ville de Gennevilliers, les membres du conseil de territoire de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine, suite à la convocation du mercredi 17 mai 2023 de Monsieur Yves REVILLON, Président de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine, conformément à l'article L.2121-12 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

ETAIENT PRESENTS A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 50

BACHA Fatiha / BOUGEARD Nicolas / CHAILLOUX Marine / GICQUEL Camille / LAUGIER Véronique / MECHRIA Ouissam / MOTHRON Georges / PERICAT Xavier / PLOTEAU Jean-François / RYADI Sandra / SAVRY Gilles / SLIFI Nadir / VALIER France-Lise / WALKER Damien / AESCHLIMANN Marie-Do / CHRIQUI-MENGEOT Rita / GUILLOT-NOEL Christophe / KAPLAN Isabelle / LETIERCE Valérie / MANCIPOZ André / MARE Guillaume / RAHAL May / SELLIER Thierry / SITBON Frédéric / JAUFFRET Anne-Christine / MARIAUD Sylvie / REVILLON Yves / COCHEPAIN Stéphane / DAD Hicham / De MARVAL Josette / PINARD Patrice / RENAULT Sébastien / BACHELAY Alexis / BEAUSSIER Julien / BEKKOUCHE Adda / CHAIMOVITCH Patrick / CHARREIRE Maxime / DELATTRE Amélie / HEMONET Hervé / MESTRES Valérie / MOME Michel / SOW Fatoumata / TRICARD Perrine / LAFON Carole / LECLERC Patrice / NOEL Laurent / PEREZ Anne-Laure / TOUMI Délia / PELAIN Pascal / HADDOUCHE Bachir.

POUVOIRS DONNES A L'OUVERTURE DE LA SEANCE : 25

BENEDIC Fabien représenté par BOUGEARD Nicolas / CHARAIX Céline représentée par BACHA Fatiha / DE AZEVEDO Tania représentée par SAVRY Gilles / EL HADDAD Khaled représenté par PLOTEAU Jean-François / HAMIDA Abdelkader représenté par RYADI Sandra / LE NAGARD Marie-France représentée par WALKER Damien / AESCHLIMANN Manuel représenté par MANCIPOZ André / BOURDIER-CHAREF Angéline représentée par LETIERCE Valérie / KHOURY Armand représenté par SELLIER Thierry / LE GAC Thierry représenté par KAPLAN Isabelle / BARBIER Gaël représenté par REVILLON Yves / ISABEY Eric représenté par JAUFFRET Anne-Christine / LAUER Evelyne représentée par PINARD Patrice / LE MOAL Alice représentée par RENAULT Sébastien / MERCIER Luc représenté par De MARVAL Josette / MUZEAU Rémi représenté par COCHEPAIN Stéphane / AGOUMALLAH Boumédienne représentée par CHAIMOVITCH Patrick / ARNOULD Claire représentée par BEAUSSIER Julien / GASMI Samia représentée par BEKKOUCHE Adda / MOUMNI Dounia représentée par MESTRES Valérie / NARBONNAIS Valentin représenté par SOW Fatoumata / BINAKDANE M'Hamed représenté par TOUMI Délia / BOULORD Grégory représenté par PEREZ Anne-Laure / MANSERI Sofia représentée par LECLERC Patrice / LARIK Leïla représentée par PELAIN Pascal.

ABSENTS : 4

FISCHER Josiane / GUILLARD Laurent / SELLAM Naïma / BENTAJ Abdelaziz.

EXCUSEE : 1

DELACROIX Agnès.

Monsieur Ouissam MECHRIA est désigné comme secrétaire de séance (article L.2121-15 du C.G.C.T.).

Transmission et affichage le :

06 JUIN 2023

Exécutoire le :

06 JUIN 2023

Le Président,

Yves REVILLON



EXPOSE

Lors de la séance en date du 3 février 2022, et conformément à l'instruction comptable M49, le conseil de territoire a voté le budget primitif 2022 du budget annexe de l'assainissement de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine.

Le résultat de l'exercice se décompose de la manière suivante :

- Excédent de fonctionnement de 8 786 930,98 euros,
- Déficit d'investissement de 5 349 212,04 euros comprenant les restes à réaliser,
- Soit un excédent globalisé de 3 437 718,94 euros.

L'affectation de résultat décidée par le conseil de territoire doit au moins couvrir le besoin de financement de la section d'investissement N-1, tel qu'il apparaît au compte administratif.

Le besoin de financement de la section d'investissement est le cumul du résultat d'investissement de clôture (déficit ou excédent : D001 ou R001) et du solde des restes à réaliser (déficit ou excédent).

Au regard du compte administratif et du compte de gestion, il est donc proposé au conseil de territoire de bien vouloir affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2022 de la manière suivante :

- En fonctionnement, 3 437 717,98 euros sont affectés au compte 002 : « Excédents de fonctionnement reporté ». Il s'agit du solde de l'excédent de la section de fonctionnement de 2022 après couverture du besoin de financement de la section d'investissement ;
- En investissement, le résultat cumulé de 3 813 573,44 euros est affecté au compte 001 : « Déficit d'investissement » représentant le solde d'exécution de la section d'investissement reporté hors restes à réaliser ;
- Les restes à réaliser en investissement sont repris pour un montant de 3 685 638,60 euros en dépenses et 2 150 000,00 euros en recettes ;
- En investissement, 5 349 213,00 euros sont affectés au compte 1068 : « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour couvrir le besoin de financement.

Pour rappel, les élus du conseil de territoire ne doivent pas délibérer sur la reprise du résultat de la section d'investissement. En effet, l'instruction comptable M49 ne prévoit pas la possibilité d'affecter une partie ou la totalité du résultat de la section d'investissement en fonctionnement.

Il est bien précisé que ces résultats seront repris au budget annexe de l'assainissement de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine par décision budgétaire modificative.

LE CONSEIL DE TERRITOIRE

ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR STEPHANE COCHEPAIN, VICE-PRESIDENT ;

Vu le code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), et notamment les articles L.2121-29 et L.2121-31, L.5211-11 et L.5219-1,

Vu la loi n°2015-991 en date du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Vu l'approbation du compte administratif du budget annexe de l'assainissement 2022 par délibération du conseil de territoire de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine en date du 25 mai 2023,

Considérant que le résultat de clôture arrêté définitivement après de pointage du compte administratif fait apparaître un excédent en section de fonctionnement de 8 786 930,98 euros,

APRES EN AVOIR DEBATTU ;

DELIBERE

Article 1^{er} : Approuve l'affectation du résultat de l'exercice 2022 du budget annexe de l'assainissement de l'Etablissement public territorial Boucle Nord de seine et la reprise des restes à réaliser de la section d'investissement pour les montants suivants :

- 3 437 717,98 euros au compte 002 : « Excédents de fonctionnement reporté » ;
- 5 349 213,00 euros au compte 1068 : « Excédents de fonctionnement capitalisés » ;
- 3 813 573,44 euros au compte 001 : « Déficit d'investissement » ;
- Les restes à réaliser en investissement pour un montant de 3 685 638,60 euros en dépenses et de 2 150 000,00 euros en recettes.

Article 2 : Dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification puis de sa transmission au contrôle de légalité préfectoral. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (article L.411-7 du code des relations entre le public et l'administration - CRPA).

Article 3 : Dit que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise par courrier ou sur le site « Télérecours citoyens » (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou de sa notification, de sa transmission au contrôle de légalité préfectoral ou à compter de la réponse explicite ou implicite du Président de l'établissement public territorial Boucle Nord de Seine si un recours gracieux a été préalablement exercé.

RESULTAT DES VOTES : MAJORITE

Pour : 70

Contre : 0

Abstentions : 5

(BENEDIC Fabien / BOUGEARD Nicolas / CHAILLOUX Marine / HAMIDA Abdelkader / RYADI Sandra).

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Président de l'établissement public territorial :

Yves REVILLON



Maire de Bois-Colombes
Vice-Président du Département des Hauts-de-Seine
Président de Boucle Nord de Seine

Le Secrétaire de séance :

Ouissam MECHRIA



Conseiller territorial